Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le 07072022
ID : 001-250102365-20220705-D2022030-DE

organom
SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022
Convocation en date du 29 juin 2022,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : André MOINGEON

N° D2022030
Objet : Recrutement de vacataires

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

Présents :
CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE – Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -
CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET
CCMP : Christine FRANCOIS
3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT
CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN
Excusés remplacés par le suppléant :
HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET
Excusés ayant donnés procuration :
CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX
CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN
CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS
Excusés :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD -
CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY
CCMP : Claude CHARTON
3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT
CCV : Guy DUPUIT
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric TOSEL -
CCD : Sonia PERI

Envoyé en préfecture le 07/07/2022
Reçu en préfecture le 07/07/2022
Affiché le
ID : 001-250102365-20220705-D2022030-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Madame Hélène BROUSSE, Vice-présidente marchés – affaires administratives explique que malgré le nouvel avenant à l'agrément validé par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), pour un recrutement de deux volontaires en service civique, et la diffusion d'une annonce, aucune candidature n'a été reçue.
Cependant, une aide ponctuelle au Chargé de communication pour l'organisation de visites de groupe de l'usine Ovade et du site de La Tienne est indispensable.
Le rapporteur indique aux membres du Comité Syndical que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE le Président à recruter des vacataires pour effectuer ponctuellement les visites de groupe du site de La Tienne et de l'usine Ovade.

DECIDE de rémunérer chaque vacation entre le taux horaire du SMIC et le taux horaire du SMIC + 20%

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

DONNE pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président